

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 21 JUILLET 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_057 : SYNDICAT MIXTE DU DADOU : APPROBATION DU PROJET DE
MODIFICATION DES STATUTS

L'an deux mille vingt , le vingt et un juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 21 juillet 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Yves CHAPRON

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Fabienne MENARD, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Patrick MARIE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE, Messieurs Christian LAFON, Jacky MIQUEL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Nathalie BORGHESE (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BLAY (pouvoir à Michel FRANQUES), Steve JACKSON (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Nicole HIBERT)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 21 JUILLET 2020

N° DEL2020_057 : SYNDICAT MIXTE DU DADOU : APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS

Pilote : Direction Générale des Services

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Dadou (SIAHD) a pour objet la construction et l'exploitation des ouvrages nécessaires à l'alimentation ou à l'amélioration de l'alimentation en eau potable de ses membres.

Il exerce la compétence en matière de production, d'adduction et de distribution de l'eau potable.

Le Comité Syndical du SIAH du DADOU a approuvé par la délibération N° 2019CS112 en date du 30 Novembre 2019 le projet de modification des statuts dudit syndicat.

Cette modification des statuts a pour objet d'une part de moderniser les statuts actuellement régis par l'arrêté du Préfet du Tarn en date du 13 août 1952 modifié par l'arrêté du Préfet du Tarn en date du 23 janvier 1960 et d'autre part de tenir compte du transfert de la compétence en matière d'eau potable exercée par le Syndicat pour le compte des communes et notamment pour notre territoire des communes de Cunac, Cambon, Fréjairolles, Dénat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre et Terssac à la communauté d'agglomération de l'Albigeois au 1^{er} janvier 2020, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Le SIAH prend le nom de Syndicat Mixte du Dadou – il est formé de 28 membres :

- la communauté d'agglomération de l'Albigeois en représentation substitution de dix communes ;
- la communauté de Gaillac-Graulhet en représentation substitution de six communes ;
- la communauté de communes Centre-Tarn en représentation substitution de dix communes ;
- 25 communes.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois désormais compétente en matière d'eau potable doit se prononcer sur le projet de modification des statuts délibéré par le comité syndical du Syndicat Mixte du Dadou.

Elle sera représentée au sein du comité syndical par 20 délégués soit deux délégués par communes (dont Puygouzon commune nouvelle) pour le territoire desquelles elle adhère au Syndicat. Il convient de préciser que le comité syndical

compte 102 membres, l'agglomération dispose donc de 19 % des voix. Ces modalités de calcul ne prennent pas en compte la proportion du nombre d'usagers eau potable par membres adhérents (l'Albigeois représente 30 % des usagers du syndicat).

Je vous propose d'approuver les statuts du Syndicat Mixte du Dadou dont le projet est annexé à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de statuts annexé ;

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte du Dadou suivant le projet de statuts ci-annexé

Pour extrait conforme,
Fait le 21 juillet 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL